

Du bon usage cavalier de la forêt

Fontainebleau, forêt de protection, est un patrimoine naturel placé sous votre sauvegarde et celle de tous les publics...

17 millions de visites chaque année...

Une forêt mythique, objet de tant d'aspirations et d'usages parfois contradictoires...

Fontainebleau, Capitale du Cheval, c'est 5 000 chevaux basés en lisière de forêt. Ses allées sablonneuses constituent pour eux un magnifique terrain de jeux : détente, TREC, randonnée... Préserver cet environnement, c'est garantir durablement la qualité de l'activité équestre.

Financé par l'ONF et ses partenaires, les conseils généraux de Seine et Marne, de l'Essonne, et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, le système de gestion de la forêt procure à tous les amateurs un accès libre. A vous d'en profiter avec équilibre et prudence, en usager attentif, pour que cet accueil puisse rester permanent.



Pour un partage de la forêt

- Eviter certains jours, les secteurs très fréquentés comme ceux d'Apremont, de Franchard, du Cul du chien, du Petit Barbeau ou de Barbizon. Surtout par un bel après-midi de week-end, cela vous évitera les accidents, ou simplement les conflits...

- Solliciter obligatoirement une autorisation pour les sorties en grand groupe (+ de 30) ou pour l'organisation de manifestations équestres. Une autorisation vous sera délivrée par l'ONF qui précisera les itinéraires ou les points d'arrêt prévus. Ce document pourra vous être demandé par les agents forestiers.

Consignes cavaliers

- Priorité absolue aux piétons;
- Maîtrise de votre vitesse (repasser au pas en croisant ou doublant);
- Courtoisie avec les personnes rencontrées.

Quelques recommandations des forestiers

- Questionner votre vétérinaire concernant l'utilisation de vermifuges moins toxiques pour les insectes décomposeurs.
- Maintenir impérativement votre chien sur les allées entre le 1er avril et le 31 juillet, lors de la période de nidification au sol ou de mise bas des grands animaux.
- Pour les responsables de centres équestres, il est recommandé d'avoir un contact au moins une fois par an avec l'agent ONF du secteur concerné par les circuits les plus empruntés ou les entrées de forêt à partir des centres.



Le pourquoi d'une réglementation des itinéraires et secteurs protégés

Si les cavaliers sont les bienvenus sur l'essentiel des 1200 kilomètres du réseau d'allées et de sentiers de la forêt de Fontainebleau, ils ne le sont pas dans un certain nombre de cas : sur les « Sentiers bleus », dans les chaos rocheux, les réserves biologiques, partout hors des chemins, et enfin, sur les sections pentues des « routes blanches » empierrées. Les forestiers souhaitent rappeler ici pourquoi il vous faut éviter ces secteurs.

Les sentiers historiques de randonnée, dits « Sentiers bleus », cavaliers, évitez-les absolument...

Balisés d'un rectangle bleu, ces sentiers sont des itinéraires touristiques créés au milieu du 19e siècle par Claude-François Denecourt, pour faciliter la découverte du massif. Ce travail colossal parcouru d'ouvrages en grès, a été fourni par les carrières de l'époque.



Consignes cavaliers

On comprend facilement l'impact du passage répété des chevaux : les pavés sont démantelés, l'eau s'infiltrerait très vite entre eux, et le sentier s'effondre... La restauration à l'identique de tels ouvrages historiques, lorsqu'elle est possible, est très onéreuse. Donc à éviter impérativement, même si l'on constate que d'autres ne s'en privent pas...

Les sentiers bleus sont réservés aux seuls piétons. Même s'ils apparaissent assez larges, le cavalier s'interdira d'y circuler.

Les routes forestières empierrées, dites « routes blanches », cavaliers, évitez-les au maximum...

Ces routes sont réservées à la lutte contre les incendies et aux travaux forestiers : elles doivent rester en très bon état. Le déplacement des chevaux en arache la couche supérieure : des pierres sont disjointes, des petites brèches se forment et les routes se dégradent rapidement et doivent être refaites tous les 10 ans, au lieu de 25 ans. Les sommes investies pourraient être mieux utilisées ailleurs... D'ailleurs, reconnaissez que sur ces routes, le confort du cavalier et de celui du cheval n'est pas optimal...



Consignes cavaliers

Sections plates : circulation équestre tolérée au pas. Ceci devrait, par exemple, vous permettre d'utiliser les routes blanches pour de courtes liaisons entre deux allées en terrain naturel.

Sections en pente : interdites. Certaines routes dénivelées comportent des panneaux d'interdiction, parfois même avec une piste équestre de contournement. Cavaliers, de vous-même, évitez ces sections dénivelées et repoussez ainsi une forêt...de panneaux de signalisation !

Hors piste, en parcelles boisées, dans les chaos rocheux, et, surtout, dans les réserves biologiques, cavaliers ne vous aventurez pas...

12 300 espèces animales ou végétales ont été inventoriées dans la forêt de Fontainebleau. Cette richesse écologique, a motivé la création de 1331 hectares de réserves biologiques dirigées - les RBD -, qui font l'objet d'un suivi écologique, et pour lequel des secteurs fragiles sont à éviter. 1000 hectares de réserves biologiques intégrales - les RBI -, constituent des sanctuaires où rien ne peut être touché.

Au même titre que les autres usages, vélos, motorisés, etc, la circulation de chevaux à l'intérieur des parcelles engendre :

- un dérangement de la faune et un piétinement des jeunes plants;
- une érosion autour des rochers ou un tassement du sol;
- et, un apport d'excréments rendus toxiques pour les insectes coprophages par les vermifuges à base d'ivermectine.



Consignes cavaliers

Respecter la signalisation jalonnant les limites des réserves biologiques ;

Ne pas sortir des allées, même s'il s'agit d'une forêt claire, d'une prairie, d'une zone humide ou d'une platière. Veuillez rester sur des allées d'au moins 2,50 m de large.



Attention!

En cas de manquement caractérisé, le Code forestier a prévu des sanctions financières lourdes (sur sentiers bleus, routes blanches en pente et sections signalées interdites aux chevaux).

De même, dans une forêt de protection comme Fontainebleau, pour circulation hors piste dans les parcelles forestières ou en réserve biologique (RBI-RBD), les amendes de classe 5 atteignent 1500 euros...

Merci de votre compréhension, et... bonnes randonnées !